

**Fiche technique : la T.V.A. (taxe sur la valeur ajoutée)**

*Principe* : Le **consommateur** final supporte (paie) la charge de la TVA. Les entreprises concourent à la production de biens et de services. Elles jouent le rôle de **collecteur d'impôt** pour le compte de l'Etat. Il y a deux types de TVA pour une entreprise.

**TVA collectée sur les ventes**

A chaque fois que l'entreprise facture une vente de biens ou de services, elle mentionne un montant hors taxe (HT) auquel s'ajoute la TVA.

**TVA récupérable**

L'entreprise paye elle-même ses fournisseurs TTC. La TVA récupérable est celle des factures d'achat

**TVA exigible (à payer aux impôts par l'entreprise)**

TVA exigible = TVA collectée – TVA récupérable

Taux de TVA. Applicable en 2012.

<b>Différents taux de TVA</b>		
	<i>Taux appliqué sur le prix HT</i>	<i>Taux représentant la part de TVA sur un prix TTC</i>
<b>Taux normal</b>	<b>19,6 %</b>	<b>16,388 %</b>
<b>Taux réduit</b> : applicable aux biens et prestations de services qui relevaient du taux de 5,5 % avant le 1er janvier 2012 à l'exception de certains biens et services limitativement énumérés par l'article 278-0 bis du CGI.	<b>7 %</b>	<b>6,542 %</b>
<b>Taux réduit</b> : applicable aux biens et prestations de services énumérés à l'article 278-0 bis du CGI (produits alimentaires, équipements et services pour handicapés, abonnements relatifs aux livraisons de gaz et d'électricité, fourniture de repas dans les cantines scolaires par des prestataires extérieurs dans les établissements publics ou privés d'enseignement du premier et second degré, fourniture par réseau de chaleur produite à partir d'énergies renouvelables).	<b>5,5 %</b>	<b>4,762 %</b>
<b>Taux particulier (pharmacie)</b>	<b>2,1 %</b>	<b>2,0568 %</b>